

Processus et critères de sélection pour les échéances internationales

Equipes adultes

Dans un souci de transparence et d'équité, et en sa qualité de garant de l'application des règles de sélection, le Directeur Technique National valide les choix du sélectionneur de l'Équipe de France, qui reposent sur des éléments objectifs de performance, tout en intégrant les exigences spécifiques propres aux compétitions par équipes.

Les critères pris en compte sont les suivants :

- Classement et performance Elo en cadence classique. Attention, le classement Elo ne peut, à lui seul, déterminer la sélection.
- Résultats obtenus au cours des 12 derniers mois, en particulier face à une opposition de haut niveau.
- Forme et dynamique à l'approche de la compétition.
- Projet sportif individuel du joueur, évaluant la cohérence du parcours, les objectifs personnels alignés avec les ambitions de l'équipe de France, ainsi que l'engagement sur le long terme dans une démarche de haut niveau.
- Capacité à s'intégrer et à performer dans un cadre collectif : les Olympiades et le championnat d'Europe étant des compétitions par équipes, la dimension collective est essentielle. Sont évalués : l'engagement dans la préparation, le respect des consignes et l'acceptation des rôles au sein du groupe. La constitution d'un groupe équilibré, où les profils se complètent et favorisent une cohésion solide, renforce l'efficacité stratégique et la performance collective.

- Implication, motivation et capacité à se sublimer : au-delà des critères objectifs, un(e) joueur/euse peut être sélectionné(e) s'il/elle fait preuve d'une implication exemplaire, d'une motivation soutenue et d'une aptitude à se transcender dans les moments décisifs de la compétition, tout en gérant efficacement la pression.

L'objectif est de constituer l'équipe la plus performante collectivement.

La décision finale appartient au sélectionneur, avant validation du DTN.